

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 8 novembre 2023

Membres présents :14

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absent excusé :

Bruno GROSSI

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2023
- Police de la publicité
- Opérations comptables
- Atelier numérique
- Rapport d'activité de la communauté de communes
- Rapport de l'eau et de l'assainissement
- Questions et informations diverses

Compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2023 : approbation (précision : pour la suite des travaux de sécurité du centre bourg une invitation systématique sera adressée aux conseillers)

Police de la publicité : l'Etat a transféré aux communautés de communes la gestion de l'affichage sur le territoire. La communauté de communes de la Sologne des Etangs pour sa part ne souhaite pas s'emparer de cette compétence et laisse donc à chaque village la gestion de la police de publicité. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Opérations comptables : le passage à la nomenclature M57 (réforme de la comptabilité publique au 1^{er} janvier 2024 qui vise à donner plus de souplesse dans son application et à rapprocher celle-ci de la comptabilité privée) nécessite une harmonisation préalable et des opérations d'ordre, notamment pour les frais d'études, les ordures ménagères, les frais de photocopieur du SIVOS... Les décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

Atelier numérique : les propositions de stage (pour débutants et « confirmés ») faites par la MSA et relayées dans le bulletin municipal sont restées sans réponse ! Faut-il s'en réjouir ?

Rapport d'activité 2022 de la communauté de communes : adressé pour information aux conseillers des différentes communes concernées, Mme le Maire, Présidente de la CCSE se tient à disposition pour répondre à toutes les questions.

Rapport de l'eau et de l'assainissement : cette étude patrimoniale qui a débuté il y a 4 ans est en mesure de livrer ses conclusions pour l'eau (entreprise HADES), un peu plus tard (le 21 novembre 2023 en principe) pour l'assainissement (entreprise Audit Environnement). Concernant le réseau d'eau potable (forage, poste de désinfection, interconnexions, 65 km de linéaire) la situation est plutôt satisfaisante : bon état a priori, pas de fuite, absence de CVM (chlorure de vinyle monomère) ; par contre de nombreux compteurs d'eau obsolètes sont à changer. La valeur de ce patrimoine à neuf est de plus de 13 M d'Euros (dont 84% représentent les tuyaux) ; sachant que les canalisations les plus anciennes datent de 1965, le bureau d'études a proposé une programmation de remplacement jusqu'en 2044, à financer par des emprunts et une augmentation progressive du prix de l'eau (réf.2023 : 2,01 €/m³, prévision 2032 : 4,92 €/m³). Concernant l'assainissement, il est probable qu'il y ait des travaux à entreprendre à la station d'épuration.

Tous ces éléments d'information sont précieux dans le cadre du transfert de la compétence à la communauté de communes en 2026.

Questions et informations diverses :

- Prime de pouvoir d'achat : le décret du 31 octobre 2023 institue une prime exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale, se situant entre 300 € et 800 € selon la rémunération brute perçue entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, avec un plafond de 39 000 €. Pour la commune de Marcilly le montant à verser est de 2348 €. Voté à l'unanimité.
- Gestion des agents recrutés en remplacement : accord du Conseil sur cette délibération de principe.
- Pot des agents et de leur famille : vendredi 8 décembre 2023 à 18h30
- Après-midi des Anciens : jeudi 1^{er} février 2024 à 14h30
- Le chauffe-eau des vestiaires du foot a enfin été posé !
- Péril au lavoir : sans doute dû aux aléas climatiques, le mur arrière menace de tomber, les piliers penchent dangereusement. La Mairie a pris les mesures conservatoires et interdit physiquement les accès. La mise en sécurité provisoire du bâtiment coûterait environ 10 000 €. En attente, devis de réfection complète, à l'identique ou allégée.
- Animation du bourg pour Noël : des initiatives en cours....
- Commémoration du 11 novembre à 11h15
- Plantation prochaine de 3 arbres à l'école (pin, érable, catalpa)
- Problème récurrent des chats autour de l'école : les appareils à ultra-son semblent efficaces pour l'instant, mais il faudrait arriver à régler définitivement ce qui peut devenir rapidement un problème sanitaire.
- Composteurs : mise à disposition gratuite par le SMICTOM pour les biodéchets (SMICTOM : 02 54 88 58 28 - <http://smictomdesologne.com>).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

La secrétaire de séance

Le Maire